

225C0350
FR0000054470-FS0131

20 février 2025

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 février 2025, complété notamment par un courrier reçu le 18 février 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement à cette date 14 171 828 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,84% du capital et 9,87% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	13 897 476	10,63	13 897 476	9,68
Goldman Sachs Bank Europe	191 551	0,15	191 551	0,13
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	64 287	0,05	64 287	0,04
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	12 980	0,01	12 980	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	5 535	ns	5 535	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	14 171 828	10,84	14 171 828	9,87

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 381 905 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 8 573 509 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 808 396 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 8 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 20 juin 2025, à des prix compris entre 16 € et 40 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 130 763 964 actions représentant 143 544 083 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 855 238 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 791 782 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 45 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 mai 2025 et le 29 janvier 2035 ;
- 63 456 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 55 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 mars 2025 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 2,02 € et 35 €.

2. Par courrier reçu le 19 février 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 14 596 164 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 11,16% du capital et 10,17% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	14 430 608	11,04	14 430 608	10,05
Goldman Sachs Bank Europe	74 293	0,06	74 293	0,05
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	71 342	0,05	71 342	0,05
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	12 503	0,01	12 503	0,01
Goldman Sachs & Co. LLC	7 418	0,01	7 418	0,01
Total Goldman Sachs Group, Inc.	14 596 164	11,16	14 596 164	10,17

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 038 658 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 10 830 262 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 1 008 396 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 9 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 21 février 2025 et le 20 juin 2025, à des prix compris entre 12 € et 40 € ;
- 200 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 20 juin 2025, à un prix unitaire de 10 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 866 880 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 800 182 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 41 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 12 mai 2025 et le 13 février 2035 ;
- 66 698 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 53 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 mars 2025 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 2,03 € et 35 €.

3. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En l'application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, The Goldman Sachs Group, Inc. (" Goldman Sachs ") fait les déclarations suivantes :

Les transactions détaillées dans cette notification suite à l'augmentation de la participation agrégée de Goldman Sachs au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont le résultat d'activités habituelles de tenue de marché pour ses clients et sans intention d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT. Au 14 février 2025, les participations cumulées de Goldman Sachs au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont supérieures à 10%.

Goldman Sachs confirme que :

- il agit seul et non de concert avec d'autres parties ;
- sa décision future d'acheter ou de vendre des actions de UBISOFT ENTERTAINMENT dépendra des stratégies de trading de ses clients et des stratégies de couverture associées aux transactions de ses clients et/ou dans le cours normal de ses activités en tant que société de gestion de portefeuille (le cas échéant) ;
- Goldman Sachs n'envisage pas d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT;
- Goldman Sachs n'a pas de stratégie ou d'intention spécifique en ce qui concerne UBISOFT ENTERTAINMENT et, par conséquent, n'a pas d'opérations en place pour mettre en œuvre une quelconque stratégie ;
- Dans le cadre de ses activités ordinaires de facilitation de la clientèle, Goldman Sachs peut avoir le droit, en vertu de ses accords avec ses clients, de racheter les actions qu'elle détient en tant que dépositaire pour le compte de ses clients, à condition qu'elle soit tenue de restituer des actions équivalentes à ces clients. En outre, dans le cadre de ses activités de financement ordinaires, Goldman Sachs peut conclure des opérations de rachat avec des tiers en vertu desquelles elle peut transférer des actions à ces tiers en échange d'espèces, le tiers s'engageant à vendre des actions équivalentes à Goldman Sachs à un prix qui est soit déterminé, soit déterminable ;
- Goldman Sachs ne prévoit pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les participations acquises »